

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 13 juin 2018 : situation du vignoble, restructuration, gestion du potentiel viticole, plan national dépérissement du vignoble, aide à l'expérimentation en 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 13 juin 2018, sous la présidence de Jérôme Despey.

Situation du vignoble

Le conseil a fait le point sur la situation du vignoble à la suite des événements météorologiques du printemps. Des épisodes de grêle ont touché certains vignobles français, avec différentes intensités, entre le 11 mars et le 12 juin 2018. Des excès d'eau ont également été enregistrés dans des parcelles de vigne, impactant notamment les travaux de plantations.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe 2017/18 du programme national

La consommation de l'enveloppe du programme quinquennal français de l'Organisation commune de marché (OCM) vitivinicole – pour mémoire 280,5 M€ annuels, s'élève, au 11 juin 2018, à 128,4 millions d'euros.

La répartition par mesure est la suivante :

- 53,5 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 54,9 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 16 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 4 M€ pour les prestations viniques.

OCM vitivinicole : restructuration du vignoble

Le conseil a pris connaissance du bilan des demandes d'aides au 18 mai 2018 (date de clôture du dépôt des demandes) : 22 000 ha ont été demandés, dont 7 405 ha en plans collectifs de restructuration, 5 665 ha en individuel, 5 435 ha pour le palissage et 3 310 ha pour l'irrigation.

Gestion du potentiel de production viticole

FranceAgriMer a présenté en conseil une analyse de la gestion des trois dernières campagnes d'attribution d'autorisations de plantations nouvelles et d'autorisations de replantations gérées via le téléservice Vitiplantation.

Ce point sur la mise en œuvre du nouveau règlement européen a permis des échanges sur le développement de la connaissance du potentiel de croissance du vignoble, la dynamique de plantation, les critères d'éligibilité, de priorité, et le principe de la surface plancher pour l'attribution d'autorisations de plantations nouvelles.

À noter : il reste 30 000 ha d'anciens droits en portefeuille qui devront être convertis en autorisations de plantations le 31 décembre 2020 au plus tard.

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a précisé que chaque viticulteur pouvait consulter sa situation personnelle sur le site PRODOU@ne (<https://pro.douane.gouv.fr/>).

Plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble

Dans le cadre du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble, mis en place par la filière viticole et l'État, neuf projets de recherche ont bénéficié en 2017 d'un co-financement partagé entre le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar), le comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (Cniv) et FranceAgriMer.

L'appel à propositions 2018 a permis de retenir cinq nouveaux projets de recherche pour un financement global accordé de 1,55 M€, dont 0,9 M€ en provenance du Casdar, 0,5 M€ du Cniv et 0,15 M€ de FranceAgriMer.

L'ensemble de ces projets permet ainsi de couvrir tous les champs identifiés dans la lutte contre le dépérissement du vignoble (plante, phyto, sol, socio économie).

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/plan-national-de-lutte-contre-le-deperissement-du-vignoble-cinq-laureats-choisis-pour-lappel-projets>

Le conseil a fait le point sur les avancées du plan national pluriannuel (2017-2019) de lutte contre les dépérissements du vignoble qui porte quatre ambitions :

- un réseau d'acteurs pour promouvoir la formation et le transfert des bonnes pratiques ;
- la production de plants en partenariat avec la pépinière viticole ;
- une coordination de réseaux d'observation du vignoble pour anticiper les crises et identifier des actions correctrices ;
- la recherche et l'innovation, répondant aux attentes de la filière, dans un partenariat renouvelé avec le monde scientifique.

Deux objectifs sont aujourd'hui formulés : transcrire ces ambitions dans une logique d'action (notamment au travers des 31 fiches actions déclinées dans les « Carnets du plan ») et les régionaliser par un travail en amont avec les interprofessions concernées.

Bilan de l'appel à projets expérimentation 2018 : 13 projets retenus pour la filière viticole

Le bilan de l'appel à projets 2018 concernant la mise en œuvre de programmes d'expérimentation et d'élaboration de méthodes et d'outils d'aide à la décision a été présenté en conseil.

Financé par le Casdar, dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR), cet appel à projets vise à renforcer l'efficacité économique des filières, tout en contribuant à la transition agro-écologique des filières agricoles françaises.

Pour la filière viticole 13 projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets, pour un montant d'aide global de 1,032 M€ en 2018.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/index.php/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2018/Conseil-specialise-Vins-du-du-13-juin-2018/\(filiere\)/739/\(nodeActu\)/745](http://www.franceagrimer.fr/index.php/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2018/Conseil-specialise-Vins-du-du-13-juin-2018/(filiere)/739/(nodeActu)/745)

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
